FORMATION SYNDICALE TR

Vendredi 25 Mai 2018

Remplaçants 1er degré, quel exercice du métier ? »

Vous êtes **remplaçant.e** ? Le SE-UNSA est là !

Le SE-UNSA organise un stage/réunion sur l'exercice du métier de **remplaçant**. Comment améliorer l'exercice du métier sur un poste de remplaçant ? Quels sont les droits des remplaçants ?

Le SE-UNSA vous propose d'échanger sur vos expériences et votre pratique, et de vous apporter des réponses basées sur la règlementation à travers des questions précises.

Le stage se déroule **Vendredi 01 Juin 2018 au Palais des Sports Laura Flessel à Petit Bourg de 8h30 à 14h.**

Pour y participer, renvoyez **la demande de congé de formation** syndicale par la voie hiérarchique **30 jours avant la formation**.

La formation syndicale est un droit. Chaque fonctionnaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de **12 jours par an**. La demande de congé doit être transmise à l'administration **au moins 30 jours avant le début du stage**.

Afin de nous permettre de vous recevoir dans les meilleures conditions **inscrivez-vous en ligne https://goo.gl/forms/RML6OxUV4ULffMul1**

Adhérer au SE-Unsa, c'est facile et c'est UTILE !

SE-UNSA Guadeloupe
1, rue de la Clinique 97139 LES ABYMES
971@se-unsa.org http://sections.se-unsa.org/guadeloupe/

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Fixe : 0590 82 22 04 - Fax : 0590 83 08 64 : port : 0690 84 82 04

Nom : ..... Prénom : .....

Grade et fonction (1) .....

Établissement ou service (2).....

À Monsieur le directeur académique
S/C de Monsieur l'inspecteur
Éducation Nationale (3)

À Monsieur le Recteur (3)
S/C de Monsieur (chef d'établissement)

Conformément aux dispositions prévues à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale spécial remplaçant.e :

☐ Le vendredi 01 Juin 2018 au Palais des Sports Laura Flessel à Petit Bourg de 8H30 à 14h

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1er, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

A....., Le 2018

Signature :

(1) Préciser le grade et la fonction occupée
(2) Adresse précise de l'établissement et/ou du service
(3) Utiliser la voie hiérarchique